

En début de carrière, la catégorie socioprofessionnelle dépend du diplôme obtenu. Grâce à leurs diplômes plus élevés, les jeunes femmes actives ont, dans l'ensemble, des postes plus qualifiés que les hommes.

Un diplôme d'enseignement supérieur améliore beaucoup le salaire et la carrière, mais, cette fois, davantage pour les hommes.

Les chances d'exercer une profession de cadre supérieur, enseignant, médecin, avocat, infirmière, technicien ou représentant de commerce, dépendent avant tout du niveau de diplôme et moins de l'origine sociale. Ainsi, en début de carrière, 79 % des diplômés des cursus longs du supérieur possédant ou recherchant un emploi, exercent une profession supérieure ou intermédiaire, en 2005, pour 56 % des diplômés des cursus courts et 24 % des bacheliers (*graphique 01*). Les enfants d'enseignants, de cadres ou d'intermédiaires ont un avantage plus modéré, de 7 points, sur les enfants d'ouvriers, et d'employés et indépendants, avec un même diplôme de l'enseignement supérieur long.

Depuis 2002, les femmes présentes sur le marché du travail exercent un peu plus souvent une profession supérieure ou intermédiaire que les hommes, en début de carrière. Cela tient avant tout à leurs diplômes plus élevés car, à diplôme égal, elles ont moins accès que les hommes à ces professions. À catégorie socioprofessionnelle comparable, les femmes exercent plus souvent que les hommes dans le secteur public et sont, notamment, en plus fortes proportions enseignantes.

Via le métier exercé et les responsabilités, le niveau de salaire dépend lui aussi du niveau de diplôme, mais plus nettement pour les hommes. Entre 30 et 34 ans, les diplômés de l'enseignement supérieur long ont un salaire médian 1,7 fois supérieur à celui des personnes sans

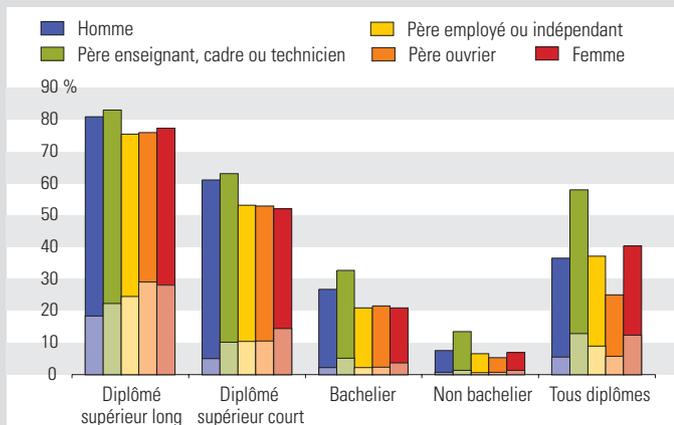
diplôme, parmi les hommes comme parmi les femmes (*graphique 02*). Avec le déroulement de la carrière et l'âge, cette différence de rémunération s'amplifie, davantage parmi les hommes que les femmes (2,4 pour 2,1 de 50 à 54 ans).

Le graphique 01 porte sur les jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis 2 à 9 ans et sont économiquement « actifs » (possèdent ou recherchent un emploi). Les groupes professionnels regroupent : d'une part les chefs d'entreprise et les professions supérieures et intermédiaires ; d'autre part les ouvriers ; enfin les employés, agriculteurs, artisans et commerçants. Le secteur public recouvre les emplois de la Fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales, mais exclut les entreprises publiques. Le graphique 02 donne le salaire « médian » des salariés à temps plein, incluant les primes. C'est le salaire qui partage la population en deux groupes égaux, d'un côté ceux qui gagnent davantage, de l'autre ceux qui gagnent moins. Les diplômes d'enseignement supérieur « long » sont les diplômes de grandes écoles et de second et troisième cycles universitaires. Ceux de l'enseignement supérieur court sont les DUT, BTS, DEUG, diplômes paramédicaux et sociaux. Le graphique 03 fournit une répartition des diplômés de l'enseignement supérieur (postes 5A et 6 de la CITE) en fonction de leurs rémunérations (revenus annuels du travail avant imposition). Celles-ci sont estimées, en France, à partir des salaires mensuels déclarés aux enquêtes Emploi. Les tranches de rémunérations sont définies par rapport à la rémunération médiane de la population âgée de 25 à 64 ans et occupant un emploi, tous niveaux d'études confondus.

Source : OCDE et INSEE, enquêtes Emploi 2005.
Champ : métropole.

Dans tous les pays, les diplômés de l'enseignement supérieur perçoivent des rémunérations plus importantes que la majorité de la population adulte occupant un emploi. Les tranches de revenus auxquels ont accès ces diplômés permettent de comparer la rentabilité de leurs études. Les disparités plus ou moins grandes de revenus constatées entre pays témoignent aussi de contextes sociaux différents, plus ou moins hiérarchisés.

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2005)

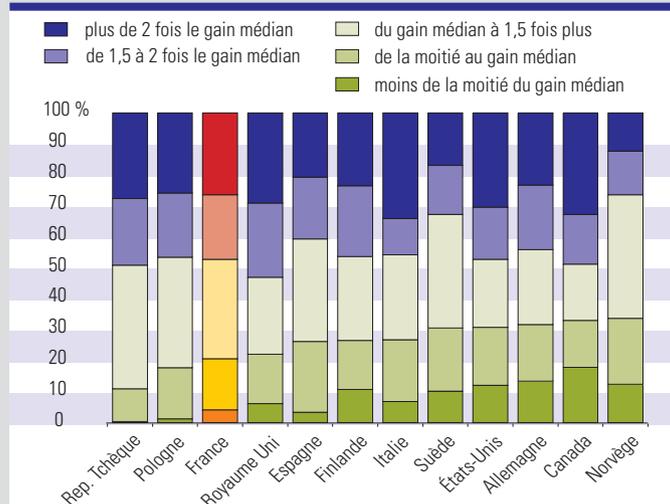


Lecture : sur l'ensemble de l'année 2005, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche), 81 % des hommes exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 77 % des femmes, 76 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 52 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 21 % et 33 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1996 et 2003) et occupant ou recherchant un emploi.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2005)

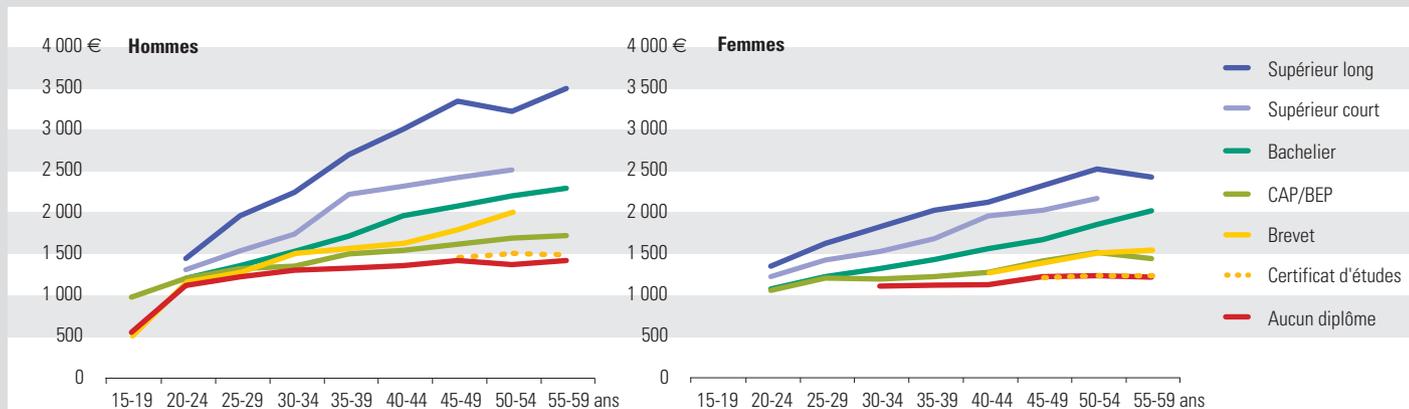
Distribution des rémunérations des diplômés du supérieur dans différents pays



Lecture : 89 % des diplômés de l'enseignement supérieur de « haut niveau » (CITE 5A ou 6) de République Tchèque déclarent une rémunération supérieure à celle perçue par la moitié de la population âgée de 25 à 64 ans occupant un emploi, tous niveaux d'études confondus. Champ : diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5A ou 6) âgés de 25 à 64 ans et occupant un emploi.

Source : édition 2006 de « Regards sur l'éducation », OCDE

02 Salaires mensuels déclarés en 2005, en fonction de l'âge et du diplôme, salaires médians des salariés à temps plein



Lecture : âgés de 50 à 54 ans et diplômés de l'enseignement supérieur long, la moitié des hommes déclare au cours de l'année 2005 percevoir un salaire net mensuel d'au moins 3 200 € (primes incluses) et la moitié des femmes un salaire d'au moins 2 500 €. Seuls sont pris en compte les salariés, exerçant à temps plein, suffisamment représentés dans l'enquête (300 observations). Les salaires sont formulés en euros de 2005.

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi 2005 de l'INSEE (moyenne annuelle)